VILLA PAC

Agrément : DF40900004

Rue de la mouchelotte, 13 - 5190 MORNIMONT

0498 / 75 . 84 . 68

**Contrat DE Pension**

Propriétaire

Nom : ..................................................................................................................................

Prénom : ..............................................................................................................................

Registre National : ............................................................................................................

Adresse: ...............................................................................................................................

Code Postal : ............... ............. Ville : ...........................................................................

Tél. Portable : .....................................................................................................................

Adresse mail : ....................................................................................................................

Animal

Nom du chien : ....................................................................................................................

Race ou type : ....................................................................................................................................

o Mâle, castré : oui / non

o femelle, stérilisée : oui / non   
 *si non > date des dernières chaleurs : .... / .... /....*

Date de Naissance : ....................................................................................................................

Puce électronique : (obligatoire) cfr carnet de vaccination

Vétérinaire traitant : .........................................................................................................

Contact en cas d’urgence : ......................................................................................

RÉglementation

• Vaccinations obligatoires : Carré, Hépatite, Leptospirose, Parvovirose, **Toux du chenil** (pneumodog, novibac, bronchischield).

Le traitement contre les parasites est obligatoire : la pension n’est en aucun cas responsable des parasites et des maladies qui en découlent vu qu’il doit, en toute logique, être traité contre ceux-ci.

• Les chiennes / chattes en chaleurs ne sont pas admises. Si le propriétaire de la chienne omet de le signaler (ou si cela arrive durant le séjour), la pension n’est pas responsable des conséquences et se réserve le droit de demander un supplément en dédommagement.

• L’alimentation habituelle en suffisance pour la durée du séjour et le carnet de vaccination doivent être **fournis par le propriétaire**. En cas d’insuffisance de nourriture, la pension se réserve le droit d’en apporter aux frais du propriétaire.

• Un chien mis en meute doit être parfaitement sociabilisé aux autres chiens afin d’être en liberté totale avec eux. Le propriétaire, souhaitant que son chien soit mis en meute, accepte les risques potentiels qui peuvent en découler (griffures, morsures,…). La pension met tout en œuvre pour le bon déroulement du séjour mais décline toute responsabilité en cas d’incident.

• En cas de bagarre, La Villa pacha se réserve le droit de décider qui doit régler les consultations et frais de vétérinaire et de les faire payer au(x) propriétaire(s) du ou des chiens fautifs : en signant ce présent contrat, vous acceptez donc de régler les soins causés par votre chien à un autre chien. Si la pension juge nécessaire d’isoler un chien pour sa santé ou la sécurité des autres, elle le fera.

Je soussigné, Mme/Mr …………………………………………….…………………….., propriétaire du chien confié à la Villa Pacha , souhaite que mon chien soit :

o Seul et isolé des autres pensionnaires.  
o En meute.  
o En chambre isolés mais si sociable : en meute

• La pension s’occupe de prodiguer les soins nécessaires à un animal malade durant son séjour, soins qui restent à la charge du propriétaire.

*Noter ci-après le* ***traitement médical*** *(veuillez présenter une ordonnance du vétérinaire):*

.....................................................................................................................................................

• En cas de maladie, les consultations et frais de vétérinaire sont à la charge du propriétaire.

• Pour la pension longue durée (plus d’1 mois), le traitement antipuce sera poursuivi, pour les périodes plus longues le chien sera soumis à un contrôle vétérinaire si cela est nécessaire (vaccins, vermifuge,…) et toujours à la charge du propriétaire.

• La pension décline toute responsabilité en cas de décès du chien / chat, de plaie de léchage ou ingestion de corps étranger.

• La pension se donne le droit de facturer les quelconques dégâts occasionnés par le pensionnaire à une hauteur de 80%.

• Tout chien / chat non repris de la pensionaprès la date de départ prévue et sans nouvelle du propriétaire, sera **considéré comme abandonné,** et donc remis à la SPA / Croix bleue.

• En cas de pension longue durée,le paiement du séjour doit être effectué **1 mois à l’avance**, et ce tout au long du séjour**.** Si 8 jours après le mois suivant, le renouvellement du paiement du mois en cours n’est pas effectué et **sans nouvelle du propriétaire,** le chien sera **considéré comme abandonné.**

**•J’autorise la diffusion de photos de mon chien sur le site internet de Villa Pacha : oui / non**

Horaire

**>**Date d'entrÉe de votre chien / chat en pension : .......................................................  
 heure d’arrivée : .........................

**>**Date de sortie de votre chien / chat de la pension : .......................................................  
 heure de retour : .........................  
Arrivée & départ du chien / chat : **SUR RENDEZ-VOUS**

Arrivée & retour  : du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.  
                            le samedi  : de 10h00 à 13h00

==>  Jour d'entrée + jour de sortie inclus dans le tarif

Si la reprise du chien se fait en dehors des horaires ou sans rendez-vous fixé à l’avance, un supplément de 25 euros sera facturé.

Retour le dimanche possible avec supplément *(+1 journée comptabilisée)*

TARIFS

Attention, le montant total doit être réglé à l’entrée de l’animal. La pension se voit le droit de **refuser** le pensionnaire si la totalité n’est pas versée le jour d’entrée.   
***mâle non castré : supplément de 5€/jour*** !

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Gabarit** | **Prix par jour / chien** | **pour 2 chiens** | **Nombre de jour** | **Total** |
| **Petit** | ………… € | …………€ | ………………… | …………€ |
| **Moyen** | …………€ | …………€ | ………………… | …………€ |
| **Grand** | …………€ | ………… € | ………………… | …………€ |

Un acompte de (1/3)………………… € versé le ………...../................/……………..

Montant total à régler : ……………….. € *( le jour d’entrée)* le ………...../................/……………...

*Compte bancaire :* BE70 0689 4739 8825

TVA : BE0795. 472 . 650

VILLA PACHA

• **L’acompte ne sera pas remboursé** pour toute réservation qui ne sera pas décommandée dans un délaide **15 jours** avant la date d’entrée prévue à la pension**.**

Date : ..................................... + Lu et approuvÉ, avec nom et signature obligatoire :

+ Annexé une photo de la carte d’identité du propriétaire de l’animal

…................................................................................

...................................................................................

*En signant ce document,* ***vous avez accepté les conditions générales*** *dans lesquelles se trouve l’organisation judiciaire d’un défaut d’inexécution du contrat dans votre chef, nous contacterons notre avocat afin d’entreprendre les poursuites qui sont d’applications dans le cas présent.*